

N° LIGNE	LIBELLE	TEXTE
1	délégué à la protection des données personnelles (DPO)	Art. 37 du RGPD du 27 avril 2016
2	personne compétente en radioprotection (PCR)	Art. R. 4451-103
3	référént déontologue (fonction publique)	Art. L. 124-2 Code général de la Fonction Publique
4	référént handicap	Art. L. 5213-6-1
5	référént lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes	Art. L. 1153-5-1
6	représentant du personnel	Art. L. 2312-6
7	salarié désigné compétent (protection et prévention des risques professionnels)	Art. L. 4644-1
8	salarié équipier de première intervention	Art. R. 4227-39
9	sauveteur secouriste du travail	Art. R. 4422-15
10	travailleur intervenant en situation d'urgence radiologique	Art. R. 4451-102

